

Courtage et frais divers

Toute opération boursière quelle qu'elle soit, génère des frais. Il convient tout d'abord de différencier la plus-value brute de la plus-value nette. J'achète une action 100, je la revends 200, ma plus-value brute, avant frais et impôt, est de 100. Mais quant est il de ma plus-value nette ? Combien ai-je gagné réellement dans l'opération ? Il existe 3 types d'impôts et frais spécifiques qu'il convient de définir.

➤ **Commission de courtage**

Cette Commission est exprimés H.T. et s'applique à toutes les opérations que vous réalisez qu'elle soient gagnantes ou perdantes. Ils servent à rémunérer la société de bourse qui a enregistré votre transaction. Le montant de la commission de courtage est fixé par la société de bourse.

➤ **Commission de Règlement/livraison.**

Cette Commission est exprimés H.T. et s'applique à toutes les opérations que vous réalisez qu'elles soient gagnantes ou perdantes. Ils servent à rémunérer l'établissement dépositaire qui a effectué le règlement et livraison de votre transaction, à savoir votre société de bourse si elle est dépositaire ou votre banque. Le montant de la commission de courtage est en générale de 0,2% au maximum.

➤ **Impôt de bourse**

Il est actuellement de 0.1% pour les actions et 0.07% pour les Obligations.

➤ **TVA**

La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique sur les commissions de courtage et de règlement/livraison. Elle est actuellement de 10% sur les produits financiers.

➤ **Droits de garde ou droits de conservation**

L'établissement financier qui conserve vos titres dans ses livres prélève des droits de garde qui rémunèrent la gestion courante et la conservation de vos titres. Ils sont généralement annuels mais peuvent être semestriels ou trimestriels. Ils peuvent combiner une partie fixe par ligne, et une partie variable quelquefois dégressive. Toutes les combinaisons peuvent être envisagées.

➤ Impôt sur les plus-values

Cet impôt est resté relativement stable depuis plusieurs années. Il se situe à 10% et se calcule chaque année sur le montant des plus-values réalisées déduites des moins-values réalisées de l'année en cours ou celles ayant été reportées sur 5 ans. Cet impôt n'est exigible que si le montant des cessions pour l'année en cours a été supérieur à 20.000Dhs. L'article 14 de la loi de finances transitoire n° 45-95 pour la période du 1er janvier au 30 juin 1996, tel que modifié et complété, relatif à la taxe sur les profits de cession de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créances (TPCVM) est abrogé à compter du 1er janvier 2001, par le § III de l'article 11 de la LDF 2001. Les dispositions de l'article 14 de la loi de finances transitoire n° 45-95 pour la période du 1er janvier au 30 juin 1996, sont intégrées dans la loi n°17-89 relative à l'impôt général sur le revenu.

FISCALITE DES PERSONNES PHYSIQUES

Titres	T.P.C.V.M	Observations
Actions et autres titres de capital cotés	10 %	TPCVM par voie de retenue à la source.
OPCVM " Actions"	10 %	Exonération de la TPCA pour les OPCVM distribuant.
Obligations et autres titres de créance.	20 %	Taxation à la TPCVM des profits nets hors coupons courus.
OPCVM "Obligataires"	20 %	Exonération de la TPCA pour les OPCVM distribuant
OPCVM "Diversifiés"	15 %	Exonération de la TPCA pour les OPCVM distribuant.

La loi de finance 2002 a prévue l'exonération de la TPCVM pour une période de 4 années. A partir du 1^{er} Janvier 2006 la TPCVM est reconduite selon la loi de finance N° 35-05 pour l'année budgétaire 2006. (Article 72).

Aussi, la loi de finances 2006 a prévu :

- l'exonération de la donation entre ascendants et descendants, entre époux ou entre frères et sœurs ;

- le report des moins-values sur quatre ans à l'instar des déficits reportables en matière d'imposition des revenus professionnels.

➤ **Exemple type de frais de bourse sur la passation d'un ordre :**

Achat de 100 titres à 900,00 Dhs

Montant brute de la transaction	90.000,00Dhs
Commission de courtage. (0,60% H.T.)	540,00Dhs
Commission de règlement/Livraison (0,2% H.T)	180,00Dhs
Impôt de bourse (0,1%)	90,00Dhs
TVA (10%)	81,00Dhs
Montant net de l'achat	90.891,00Dhs

Vente de 100 titres à 1000,00Dhs

Montant brute de la transaction	100.000,00Dhs
Commission de courtage. (0,60% H.T.)	600,00Dhs
Commission de règlement/Livraison (0,2% H.T)	200,00Dhs
Impôt de bourse (0,1%)	100,00Dhs
TVA (10%)	90,00Dhs
Montant net de l'achat	99.010,00Dhs

Plus-value enregistrée

Montant net de l'achat	90.891,00Dhs
Montant net de la vente	99.010,00Dhs
Plus-value avant impôt	8.119,00Dhs

En cas d'impôt sur la plus-value :

Plus-value avant impôt	8.119,00Dhs
Impôt de (10%)	811,90Dhs
Plus-value après Impôt	7.307,10Dhs